

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET
DE LA REFORME HOSPITALIERE

WILAYA DE BOUMERDES
DIRECTION DE LA SANTE
ET DE LA POPULATION
SERVICE DES STRUCTURE
ET DE L'ACTION SANITAIRE

NOTE AUX MEDECINS **SPECIALISTES**

La Direction de la santé et de la population de la wilaya de Boumerdes informe l'ensemble des médecins spécialistes, que l'installation à titre privé (ouverture – transfert et fermeture d'un cabinet médical), obéit à une nouvelle procédure .

En effet , l'instruction du 06/09/2011 ayant pour objet : modalités de délivrance des décisions d'ouverture , de fermeture et de transfert des cabinets des médecins spécialistes , modifiée et complétée par l'instruction n°000004/SG/MSPRH du 19/02/2012, instaure les procédures suivantes :

Procédure pour l'ouverture d'un cabinet médical spécialisé

Obéit à 2 étapes :

1^{ère} étape :

Le médecin spécialiste concerné remplit la demande d'ouverture suivant modèle remis par le DSP , ce dernier remplira la partie le concernant .

En outre, le médecin spécialiste fournira, dans un premier temps uniquement :

- Une copie légalisée, de son diplôme ou d'un titre reconnu équivalent .
- Une photocopie de la carte nationale d'identité
- Une photo .

2^{ème} étape :

Le Directeur de la santé recevra en retour ,pour ce dossier préliminaire du médecin spécialiste qu'il a introduit , soit :

- 1) Un avis favorable pour s'installer dans la localité demandée . Dans ce cas , le DSP devra alors adresser , au secrétariat de la commission centrale – Direction générale des services de santé /MSPRH, les pièces administratives non encore fournies à savoir :
- Certificat justifiant la position du médecin spécialiste intéressé ,vis-à-vis du service national .

- Arrêté de démission pour les médecins spécialistes ayant exercé dans les structures de santé publique.
- Décision de démission ou certificat de cessation de paiement pour les praticiens exerçant dans d'autres secteurs d'activité.
- Bail de location ou acte de propriété notarié (certificat de propriété délivré par la CNEP, l'OPGI ou un arrêté signé par le Wali) .
- Inscription au tableau de l'ordre des médecins .
- Attestation de non affiliation à la CNAS pour les médecins spécialistes sans activité .
- Casier judiciaire .
- Deux certificats de nationalité .
- Deux photos.
- Un procès verbal de conformité du cabinet médical , établi par les services concernés de la DSP .

2) Soit un avis favorable sous condition d'installation dans une des localités de la même wilaya ou de wilayas environnantes listées en choix possibles par la commission centrale du MSPRH.

Le DSP notifie cette décision au médecin spécialiste concerné, qui peut introduire un recours ,auprès de la même commission centrale, siégeant au niveau de la Direction Générale des services de santé , dans un délai de 15 jours , à partir de la date de cette notification.

Procédure de transfert d'un cabinet médical spécialisé

Obéit également à deux étapes :

1^{ère} étape :

Le médecin spécialiste sollicitant le transfert de son cabinet doit fournir au DSP du lieu du nouvel exercice , le même dossier préliminaire , exigé pour la procédure d'ouverture .

2^{ème} étape :

En cas d'avis favorable de la commission centrale , le DSP devra adresser au secrétariat de cette commission les pièces non fournies comme pour la procédure d'ouverture

Dans le cas contraire et en cas d'avis défavorable , émis par la commission centrale , le lui notifier pour lui permettre de faire le recours dans les mêmes délais que pour la procédure d'ouverture (15 jours à compter de la notification) .

Procédure de fermeture d'un cabinet médical spécialisé :

Le médecin spécialiste concerné doit établir une demande de fermeture, suivant modèle remis par le DSP qui devra transmettre le dossier préliminaire du postulant à la commission centrale ,située au niveau de la Direction générale des services de santé / MSPH, avec avis motivé .

Le DSP recevra en retour, un avis favorable ou défavorable à notifier au médecin spécialiste concerné qui peut, en cas d'avis défavorable, introduire un recours dans un délai de 15 jours, à compter de la date de notification.

PARTIE A REMPLIR PAR LE MEDECIN SPECIALISTE

Demande d'installation en cabinet spécialisé de

Demande de transfert de cabinet de.....A.....

Demande de fermeture de cabinet

Nomprénom.....

Lieu de naissance

Adresse

TelMail

Diplôme

Date d'obtention :.....

Lieu d'obtention.....

Installe en cabinet privé a :.....

Non installé

Service national : -Accompli
 -Non accompli
 -Exempte

Service civil : -Accompli
 -Lieu d'accomplissement

 - Non accompli

Désire m'installer : -Dans la Wilaya de

 -Dans la Daria de

 -Dans la commune de

Désire transférer mon cabinet a :.....

Demande la fermeture de mon cabinet pour les raisons suivantes

Date de la demande

Signature du Demandeur .